

Monsieur Tom MEULEMAN  
Président de  
l'Institut des Réviseurs d'Entreprises  
135/1, boulevard Emile JACOMAIN  
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 14 avril 2020


Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé un courrier, daté du 1<sup>er</sup> avril 2020, transmettant pour approbation un projet de « norme relative à l'application de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces ». Dans la mesure où il s'agit d'une norme commune avec l'IEC et l'IPCF, une demande d'avis a, par ailleurs, été adressée au Conseil supérieur dans ce même courrier.

Eu égard à la situation sanitaire actuelle, les membres du Conseil supérieur ont procédé à l'examen de cette nouvelle mouture du projet de norme par le biais d'une procédure écrite. Dans le cadre de cette procédure, les membres du Conseil supérieur ont examiné les projets de norme que vous nous avez transmis pour approbation.

Par la présente, je souhaite vous informer que le Conseil supérieur des Professions économiques a adressé ce jour un courrier à la Ministre fédérale en charge de l'Economie, Mme Nathalie MUYLLE, afin de lui faire part de sa décision d'approuver le projet de norme que vous nous avez transmis en date du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Marc DELPORTE  
Président